

Le gouvernement planche sur une application pour "identifier les chaînes de transmission" du virus

La France travaille au développement d'une application sur smartphone, utilisable "sur la base du volontariat" pour identifier les personnes ayant été contact avec une personne infectée par le coronavirus, ont affirmé le ministre de la Santé Olivier Véran et le secrétaire d'Etat au Numérique Cédric O.

Temps de lecture : minute

8 avril 2020

Dans un entretien publié mercredi dans Le Monde, le ministre de la Santé Olivier Véran et le secrétaire d'Etat au Numérique Cédric O ont affirmé plancher sur une application de tracking du coronavirus. Un sujet très sensible en raison de ses implications sur les libertés individuelles et la vie privée. Ce projet, baptisé "StopCovid" , vise à "*développer une application qui pourrait limiter la diffusion du virus en identifiant des chaînes de transmission*" , explique Cédric O. "*L'idée serait de prévenir les personnes qui ont été en contact avec un malade testé positif afin de pouvoir se faire tester soi-même, et si besoin d'être pris en charge très tôt, ou bien de se confiner*" .

"*Aucune décision n'est prise*" sur un éventuel déploiement de cette application sur laquelle planche l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) depuis plusieurs jours, assurent les deux hommes. "*Nous ne travaillons que sur l'hypothèse d'une installation volontaire de l'application*" qui pourra être "*désinstallée à tout moment*" ,

assure Cédric O, précisant qu'elle s'appuierait sur la technologie Bluetooth, qui permet à nos smartphones d'identifier des appareils à proximité (écouteurs, enceintes, imprimantes...). et non le recueil de données de géolocalisation.

"L'application ne géolocalisera pas les personnes. Elle retracera l'historique des relations sociales qui ont eu lieu dans les jours précédents, sans permettre aucune consultation extérieure, ni transmettre aucune donnée" , explique-t-il. "Lorsque deux personnes se croisent pendant une certaine durée, et à une distance rapprochée, le téléphone portable de l'un enregistre les références de l'autre dans son historique. Si un cas positif se déclare, ceux qui auront été en contact avec cette personne sont prévenus de manière automatique" .

Selon Olivier Véran, elle est *"compatible avec le droit européen des données personnelles, avec des données anonymisées" . "Personne n'aura accès à la liste des personnes contaminées, et il sera impossible de savoir qui a contaminé qui. Le code informatique sera public" et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) est "étroitement" associée aux travaux.*